

DECISION N° DEC 26.095/D

**PORTANT REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE D'UN
MONTANT DE 1 500 000 EUROS AUPRES DE LA BANQUE
ARKEA**

Le Maire de Brunoy,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

VU la délibération n°26.012K du Conseil municipal en date du 7 avril 2026 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire, et notamment l'article 1, paragraphe 20, autorisant Monsieur le Maire à procéder dans la limite de 3 500 000 € à la réalisation d'une ligne de trésorerie, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

VU l'arrêté n°ARR 26.416/K du 19 juin 2026 portant délégation provisoire consentie à Mme Valérie RAGOT, 1^{ère} adjointe au Maire pour la période du 15 juillet au 15 août 2026,

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'une ligne de trésorerie afin de répondre aux besoins ponctuels de trésorerie,

CONSIDERANT l'analyse des offres des établissements bancaires ayant répondu à la consultation,

CONSIDERANT la proposition de la banque ARKEA,

DECIDE

ARTICLE 1 : DE CONTRACTER auprès de la banque ARKEA une ouverture de crédit dénommée « ligne de trésorerie » à compter du 15 juillet 2026 et dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant maximum : 1 500 000 € ;
- Durée : 364 jours ;
- Date d'entrée en vigueur : 07 juillet 2026 ;
- Date d'échéance finale : 06 juillet 2027 ;
- Taux d'intérêt : E3M* + 0,52 % ;
- Base de calcul des intérêts : Exact / 360 jours ;
- Commission de non utilisation (CNU) : Néant ;
- Commission d'engagement : 0,10 %.

ARTICLE 2 : DE SIGNER le présent contrat établi par la banque ARKEA.

ARTICLE 3 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

DECISION N° DEC 26.095/D

OBJET :PORTANT REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE D'UN MONTANT DE 1 500 000 EUROS AUPRES DE LA BANQUE ARKEA

ARTICLE 4 : Le Trésorier Payeur et le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision sera transmise en Préfecture, publiée sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et fera l'objet d'une communication au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Fait à Brunoy, le 23 juillet 2026

Pour le Maire,
Par délégation,
La Première Adjointe,

Valérie RAGOT



Acte publié sur le site de la Ville le : 27/07/2026

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision
Numéro attribué à l'acte : DEC 26.095/D

Objet de l'acte : PORTANT REALISATION D'UNE LIGNE DE TRESORERIE D'UN MONTANT DE 1 500 000 EUROS AUPRES DE LA BANQUE ARKEA
Thème Préfecture : 7 - Finances locales / 3 - Emprunts
Transaction Préfecture : 091-219101144-20260723-BRU_AR_26259_1-AR
Date de l'acte : 23/07/2026

Identifiant unique de l'acte : BRU_AR_26259_1

Date de réception en Préfecture : 27 juillet 2026